

LOU PASSADOU

 Your local link

 Bindeglied

 "Le Trait d'Union"



INDIVIDUEL
21.1 km

SEMI-MARATHON Mont Ventoux

Seconde édition

Défiez le géant de Provence

9 **Juillet**
2012

Départ 8h30
Place de la mairie



Pandathlon 2012

Le 3ème pandathlon s'est déroulé les 26 et 27 mai à Bédoin et sur les pentes du Mont-Ventoux. Le but de cette manifestation était de constituer des équipes de 4 coureurs pouvant réunir des fonds pour financer des actions du WWF (1600 € pour symboliser les 1600 mètres de dénivelée). 54 équipes ont répondu présent et ont gravi Le Mont-Ventoux par le chemin du facteur pour redescendre par le chemin des pèlerins.



La Commune s'est pleinement investie dans cette action avec une mobilisation des services techniques qui, comme d'habitude, ont rempli leur mission avec détermination et efficacité. Quatre classes de l'école élémentaire ont voulu s'associer au pandathlon en décorant les médailles récompensant les pandathlètes et en inscrivant sur un galet le nom d'une espèce locale protégée. Chaque équipe emportait un galet pour former un cairn symbolique au sommet du mont-Ventoux.

Le pandathlon 2012 s'est merveilleusement déroulé sous le soleil de Bédoin.

Christophe BERNARD

La Recampado



Dimanche 17 juin les fagots de la Recampado 2012 ont été transportés à dos d'âne en défilé, suivis d'un long cortège, dans les rues du village jusqu'à l'église où ils ont été bénis.

Puis ramenés sur la place de la République, le traditionnel spectacle de danseurs, conteurs, comédiens et musiciens les a largement fêtés devant un public charmé, installé à l'ombre des platanes, au son des tambourins

et des galoubets. L'assistance a chaleureusement applaudi les artistes, tous bénévoles, qui nous ont offert des prestations de haute qualité.

Le destin de nos fagots culminera le soir de la Saint Jean, au sommet du Ventoux où ils embraseront le maître-feu au signal duquel s'allumeront les feux dans la plaine. Ainsi se perpétuent les rituels du solstice d'été qui nous viennent de la nuit des temps et qui constituent un patrimoine culturel à transmettre à la postérité.

Brigitte COUTELEN

Le semi-marathon du Ventoux à Bédoin le 29 juillet prochain

La Commune de Bédoin et le Racing Club de Bédoin organisent le 29 juillet la seconde édition du semi marathon du Ventoux. L'objectif cette année est de réunir 600 à 700 participants. A cette occasion la route départementale D 974 sera fermée à la circulation de 8H30 à 12H30 du centre du village au sommet du Ventoux. Elle sera réouverte jusqu'à Saint Estève au fur et à mesure du passage du dernier concurrent. Cette épreuve sportive est réalisée exclusivement par une association bédouinaise en partenariat avec la Commune de Bédoin. C'est la seule de ce type. Le comité d'organisation est à l'écoute de toutes les personnes bénévoles qui souhaitent nous aider pour cette journée 100 % bédouinaise.

150 coureurs dont environ 50 étrangers et plusieurs habitants de Bédoin et des environs sont déjà inscrits à cette épreuve dont nous espérons qu'elle deviendra rapidement une épreuve emblématique de Bédoin et du Ventoux. Nous remercions tout particulièrement la Région PACA, le Département du Vaucluse, France Bleu Vaucluse, la Cave des Vignerons du Mont-Ventoux et Carrefour Contact.

Renseignements et inscriptions : Racing Club de Bédoin - Tél : 04.32.74.14.33 ou 06.20.85.05.82

mail : constantalain3894@neuf.fr - site : www.semimontventoux.com

Alain CONSTANT

E ditorial

L'actualité de ces dernières semaines a été dominée par les diverses élections.

Nous voici donc avec un nouveau Président de la République, un nouveau député, une nouvelle Assemblée Nationale, une nouvelle majorité. Au-delà de la sensibilité de chacun, il convient bien sûr d'affirmer notre attachement aux valeurs républicaines de « Liberté, Égalité, Fraternité » et de souhaiter pour chacun justice, équité et écoute, y compris pour les collectivités locales. Nous espérons être enfin écoutés notamment en ce qui concerne le maintien de nos classes et la continuité des services publics indispensables à nos villages. C'est ainsi que j'adresse mes félicitations républicaines au tout nouveau député de notre circonscription ; nous veillerons tout particulièrement à suivre ses interventions, notamment auprès de l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) et du Ministère, pour la construction d'une nouvelle maison de retraite ainsi que pour l'ensemble des dossiers intéressant notre territoire. Nous attendons également de lui qu'il intervienne en faveur de la modulation ou du plafonnement de la taxe récemment instituée sur la forêt communale, qui nous frappe lourdement.



La saison estivale commence timidement, avec des précipitations fréquentes qui, si elles contribuent à alimenter les nappes phréatiques, ont gravement perturbé la récolte de cerises. Cette année encore, de nombreuses manifestations sont prévues, sportives, culturelles, festives et je tiens particulièrement à remercier les initiateurs, les animateurs et bien sûr nos services techniques et de sécurité perpétuellement sollicités. Il y aura encore certainement beaucoup de monde à Bédoin et au Ventoux cet été !

Les réalisations en cours se poursuivent : au plan patrimonial avec l'aménagement de la colline Saint-Antonin et la sauvegarde de la villa des Bruns, au plan utilitaire avec les réfections de voies notamment le chemin des Granges, et les travaux de la Mairie. Par ailleurs, le projet de création d'une nouvelle caserne des pompiers prend corps et devrait être réalisé d'ici deux ans.

La Municipalité mène l'indispensable réflexion sur le logement à Bédoin qui fait l'objet d'un article spécifique dans ce même numéro du Passadou. Autant de travaux et de dossiers pour lesquels toute l'équipe municipale s'investit fortement.

Nous vous souhaitons un bel été.

Le Maire et le Conseil Municipal

Journal municipal d'information de BÉDOIN

N° 68 - Juin 2012 trimestriel

Lou Passadou

Journal municipal d'information
Mairie ☎ 04 90 65 60 08

Directeur de la publication : *M. le Maire*

Rédacteur en chef : *Pierre COLIN*

Photos : *Mairie de Bédoin*

Suivi de Fabrication : *Nathalie EYMERÉ*

Ont participé à la rédaction de ce numéro : *Stéphanie FABRE, Philippe BENOIT-GONIN, Muriel BIEOU, Virginie SOUVAY, Pilar LOPEZ*

Tirage 2000 exemplaires - Gratuit, ne peut être vendu

Conception & réalisation : Imprimerie F. ORTA - AVIGNON ☎ 04 90 82 27 38

SOMMAIRE

Conseils municipaux	4-5
Budget municipal	
Numérotation des habitations	6-7
Le logement à Bédoin	8
Informations Pôle Enfance Jeunesse Education	9
La vie à Bédoin	10 à 13
La vie associative	14-15
État civil, Garde des médecins, Festivités	16

SÉANCE DU 28 MARS 2012

Présents : Luc REYNARD, Paulette BAU-DILLON, Paule BENNER, Chantal BLANC, Brigitte COUTELEN, Émilie DUTERTRE-CHAUVIN, Gilberte LEVY-CONSTANT, Béatrice ROUX, Hélien ADAM, Gilles BERNARD, Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Francis MIKOLAJCZYK, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER ;

Absents représentés : Brigitte COUTELEN à compter de la question n°13, Aurore LOUIS, Michèle MARTIN-CHAMBON, Blandine RASSELET, Christophe BERNARD, Christophe CHAUMARD ;

Absents : Thomas CIARDELLI, Jean-Pierre DAUBERTE, Philippe GUEZ.,

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité des présents

1 - Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'année 2011 de la commune, de la forêt et de l'ensemble piscine-camping et affectation des résultats

Après présentation de ces comptes par Pierre Colin adjoint aux finances, qui rappelle que le compte administratif enregistre toutes les dépenses et recettes engagées lors de l'exercice précédent, telles que saisies par la comptabilité, tandis que le compte de gestion, enregistre les mêmes mouvements tels que pris en compte par le Trésorier payeur contrôleur financier de la commune, ces comptes sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

Affectation des résultats

Il s'agit d'affecter les résultats dégagés de l'exercice 2011 dans le budget annuel en y intégrant le remboursement en capital des emprunts en cours. Ces résultats s'ajoutant au cumul antérieur constituent la capacité de la commune à financer les investissements à venir. L'affectation des résultats est votée à l'unanimité.

2 - Vote des taux d'imposition

Il s'agit de fixer les taux d'imposition communaux concernant la taxe d'habitation, les taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti. Comme depuis 2001, les taux en application restent inchangés par rapport à l'année antérieure soit 12,4 % pour la taxe d'habitation, 21,37 % pour le foncier bâti, 38,77 % pour le foncier non bâti. Il est rappelé que ces taux s'appliquent sur les bases d'imposition prévisionnelles de l'année 2012 qui sont fixées par les services fiscaux et par l'Etat.

Voté à la majorité absolue – 1 abstention : (F. MIKOLAJCZYK)

3 - Vote des budgets prévisionnels pour 2012 de la commune, de la forêt et de l'ensemble piscine-camping

Après présentation détaillée de ces budgets respectifs, ils sont soumis au vote : vote à la majorité absolue des présents et représentés pour le budget communal, une abstention (F. MIKOLAJCZYK), à la majorité des présents pour l'ensemble piscine-camping un contre

(F. MIKOLAJCZYK) et à l'unanimité pour la forêt.

4 - Mise à jour du tableau des effectifs

Par délibération du 22.12.2011 un emploi d'attaché territorial a été créé en remplacement du poste de secrétaire de mairie qui n'a plus lieu d'être dans une commune de plus de 2 000 habitants.

Un recrutement est ouvert pour ce poste pour des personnes titulaires d'un diplôme de niveau II ou justifiant d'une expérience confirmée d'au moins 4 ans. Il s'agit d'un poste permanent qui peut être pourvu soit par un agent titulaire soit par un agent contractuel.

Les fonctions assurées par ce poste d'attaché seront celles de responsable des services administratifs de la commune sous l'autorité du directeur général des services.

5 - Demande de subventions de projets d'investissement

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région ou du Département toute demande de subvention concernant les projets d'investissement prévus au budget de la commune.

6 - Autorisation de dépôt de permis de construire et de déclaration préalable pour l'aménagement et l'extension de l'Hôtel de Ville

Les travaux d'aménagement et d'extension de l'Hôtel de Ville soumis préalablement à un permis de construire sont en cours de réalisation. Des modifications par rapport au projet initial exigent un permis de construire modificatif ou une déclaration préalable, notamment celles qui concernent l'aspect extérieur de la construction (fenêtres ou portes-fenêtres supplémentaires, aménagement du parvis) ou celles qu'imposent des modifications législatives survenues depuis le permis de construire initial.

Monsieur le Maire est autorisé à déposer de telles demandes et à signer la décision après instruction des services de l'Etat. Voté à la majorité absolue, une contre F. MIKOLAJCZYK et une abstention : H. ADAM)

7 - Déplacement du chemin du Sugarin

Une délibération a été votée par le Conseil au mois d'août 2008 concernant le déplacement de l'assiette du Chemin du Sugarin. Pour des raisons de sécurisation juridique cette délibération doit être reprise en précisant qu'elle est motivée par la nécessité de restituer au chemin une assise matériellement incontestable et que ceci sera soumis à enquête publique. Les frais afférents à cette opération seront à la charge exclusive du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux (SMERV).

8 - Groupement de Commande avec la CoVe

La CoVe a récemment signé une convention pour constituer un groupement de commandes concernant la maintenance du logiciel AGORA « gestion des services des crèches ». La commune de Bédoin participera à cette convention qui a pour objet la mutualisation des services et des besoins.

9 - Dénomination des voies

La mairie travaille actuellement en collaboration étroite avec les services de la poste au projet de numérotation des habitations de la commune.

Dans ce cadre la commune doit actualiser la liste des voies et chemins communaux et leur appellation, notamment pour éviter les doublons ou supprimer les appellations de types « quartier » qui ne sont plus conformes aux normes des plans d'adressage.

La liste présentée au conseil municipal est approuvée à l'unanimité.

10 - Subvention du Conseil Général de Vaucluse au titre du F.D.I.E (Fonds Départemental d'Intervention Economique) - Jas des Mélettes

Pour participer aux financements des travaux qui se poursuivront en 2012 pour la restauration du Jas des Mélettes, la commune sollicite auprès du conseil général l'attribution d'une subvention au titre du programme F.D.I.E.

11 - Avis sur cession de droit au bail (Chalet du Cocadis)

La commune donne son accord préalable pour la cession du droit au bail pour le temps restant à courir concernant la construction située sur la parcelle AB 17 du Cocadis.

12 - Acquisition foncière pour extension du Cimetière de Sainte Colombe

Mme Joëlle VENDRAN a donné son accord pour la vente d'une partie du terrain lui appartenant (parcelle C 950 d'une superficie de 1.200 à 1.500 m² à déterminer suivant les besoins réels de la Commune). Le prix de vente proposé est arrêté à 8 € le m². Le Conseil municipal donne son accord pour cette vente de droit privé qui peut se faire immédiatement.

13 - Demande de subvention au titre de l'action culturelle en bibliothèque auprès du Conseil Général

La bibliothèque municipale a organisé au mois de mars un ensemble de manifestations « autour de Jean Giono ». Les dépenses engagées s'élèvent à 1 170 €, la mairie sollicite le Conseil Général à hauteur de 500 € pour cette manifestation.

14 - Défraiement de deux conférenciers pour la participation à la manifestation de « Dans les pas de Jean Giono » organisée par la bibliothèque

Le Conseil Municipal donne son accord pour régler les frais de déplacement de deux conférenciers intervenus dans le cadre de cette manifestation.

15 - Mise à disposition du S.D.I.S d'un terrain pour la création du Nouveau Centre de Première d'intervention (casernes des pompiers)

La construction d'une nouvelle caserne de pompiers à Bédoin a été classée comme prioritaire par le S.D.I.S et le Conseil Général de Vaucluse. Cette réalisation devrait débiter

dès 2012 pour s'achever en 2014. Pour cela la Commune doit s'engager à mettre à disposition du SDIS le terrain nécessaire situé sur la route de Crillon, à côté de la mini-déchetterie intercommunale et s'engager à participer à hauteur de 50 % au coût des travaux soit 570 000 € qui seront budgétés sur l'année

2013 et soldés sur l'exercice 2014. Projet approuvé à l'unanimité

16 - Acquisition de terrains en vue de la réalisation d'une zone artisanale

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition d'un terrain situé entre Bédoin et

Crillon-le-Brave d'une superficie de 13 940 m² au prix de 5 € le m². Ce terrain sous réserve de l'accord de la COVE et d'une révision du Plan Local d'Urbanisme est destiné à la réalisation d'une zone artisanale. Approuvé à l'unanimité.

SÉANCE DU 3 MAI 2012

Présents : Luc REYNARD, Paule BENNER, Chantal BLANC, Brigitte COUTELEN, Émilie DUTERTRE-CHAUVIN, Gilberte LEVY-CONSTANT, Michèle MARTIN-CHAMBON, Béatrice ROUX, Hélien ADAM, Gilles BERNARD, Christophe CHAUMARD, Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Dominique ROUYER ;

Absents représentés : Paulette BAUDILLON, Aurore LOUIS, Blandine RASSELET, Christophe BERNARD, Jacques POMIAN ;

Absents : Thomas CIARDELLI, Jean-Pierre DAUBERTE, Philippe GUEZ, Francis MIKO-LAJCZYK.

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité des présents

1 - Décisions modificatives sur le budget principal de la commune

Ces modifications portent sur les points suivants :

- **Pour la réfection de la voirie du chemin des Granges** (pour les parties qui n'ont pas été refaites suite aux travaux d'extension de réseaux du Syndicat Rhône Ventoux et du Canal de Carpentras), affectation d'un crédit de 132 000 € T.T.C pour cette nouvelle opération, non prévue au budget initial.
- **Pour la mise en conformité de l'ascenseur du Centre Culturel** (mise en conformité imposée par la loi au plus tard en juillet 2013), un crédit d'investissement de 3 900 € T.T.C est inscrit au budget.

- Dans le cadre de la convention signée avec l'Association pour la Participation et l'Action Régionale (A.P.A.R.E), **pour le chantier de jeunes de réhabilitation de bergeries**, il est inscrit un crédit supplémentaire de 1 100 € et l'imputation d'une subvention du Département de 7 000 €, soit une recette nette supplémentaire de 5 900 €.

- **Pour le remplacement du chauffe-eau** de la crèche municipale un crédit d'investissement de 1 600 € T.T.C est ouvert en investissement.

- **Pour l'acquisition d'une caisse enregistreuse** pour l'Office de Tourisme récemment municipalisé, destinée à l'encaissement des recettes de la future régie de l'Office de Tourisme, un crédit de 1 000 € est ouvert incluant la fourniture, l'installation de ce matériel et la formation du personnel.

Toutes ces dépenses sont couvertes par prélevement sur les comptes de réserve inscrits au budget communal.

2 - Acquisitions foncières

Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil à solliciter le service des Domaines en vue de l'acquisition éventuelle de biens immobiliers appartenant à un propriétaire foncier de Bédoin, soit un terrain nu au hameau des Jean Blanc, emplacement réservé destiné à une aire de stationnement en périphérie du hameau et une maison d'habitation dans le village pouvant éventuellement, après étude de faisabilité, accueillir le centre aéré de la commune. Des contacts seront pris avec Maître Bec, notaire à Mormoiron chargé du suivi du patrimoine du propriétaire concerné.

3 - Fixation des tarifs des engins de débroussaillage de la commune

Ces engins peuvent être mis à la disposition des personnes intéressées ou à celle de l'O.N.F. qui en a fait la demande. Les tarifs fixés en 2007 sont révisés ainsi :

Utilisation de l'ERGOS : 80 € de l'heure (au lieu de 70 €)

Utilisation du MERCEDES : 125 € de l'heure (au lieu de 110 €)

4 - Contrat du Canal de Carpentras

L'association syndicale du Canal de Carpentras a élaboré un contrat dont l'objet est de favoriser la gestion concertée de l'eau sur le territoire concerné et d'améliorer la coopération entre les collectivités locales et l'association gestionnaire du Canal de Carpentras.

La Commune qui participe au comité de pilotage et à l'élaboration de cette démarche approuve les termes du contrat et autorise M. Le Maire à signer le dit contrat dont le programme d'action s'étend sur les années 2012-2019 pour un montant global d'investissement prévu de 9 774 863 €.

NB : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

Informations du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse (SDIS)

Dans sa séance du 12 décembre 2011 le Conseil d'administration du S.D.I.S a adopté un tarif dissuasif pour les interventions qui sont demandées aux sapeurs pompiers ne se rattachant pas directement à leurs missions, notamment pour la destruction des nids d'insecte (guêpes, frelons et autres hyménoptères).

Ce tarif est fixé à **105 € par intervention**. Cette décision a clairement pour objet de dissuader les particuliers de solliciter ces interventions qui surchargent les pompiers au détriment des missions prioritaires qui sont les leurs.

Il est conseillé aux particuliers :

- **Si le nid est accessible sans danger** de s'en débarrasser eux-mêmes au moyen d'une bombe insecticide spécialisée pour nids de guêpes ou de frelons, en respectant strictement les recommandations indiquées.
- **Si le nid est difficile d'accès** de s'adresser à une entreprise de désinsectisation qui interviendra suivant la méthode appropriée (coût environ 80 €)

Ne solliciter l'intervention (payante) des pompiers que dans les cas exceptionnels (accès particulièrement difficile ou présentant des risques importants).

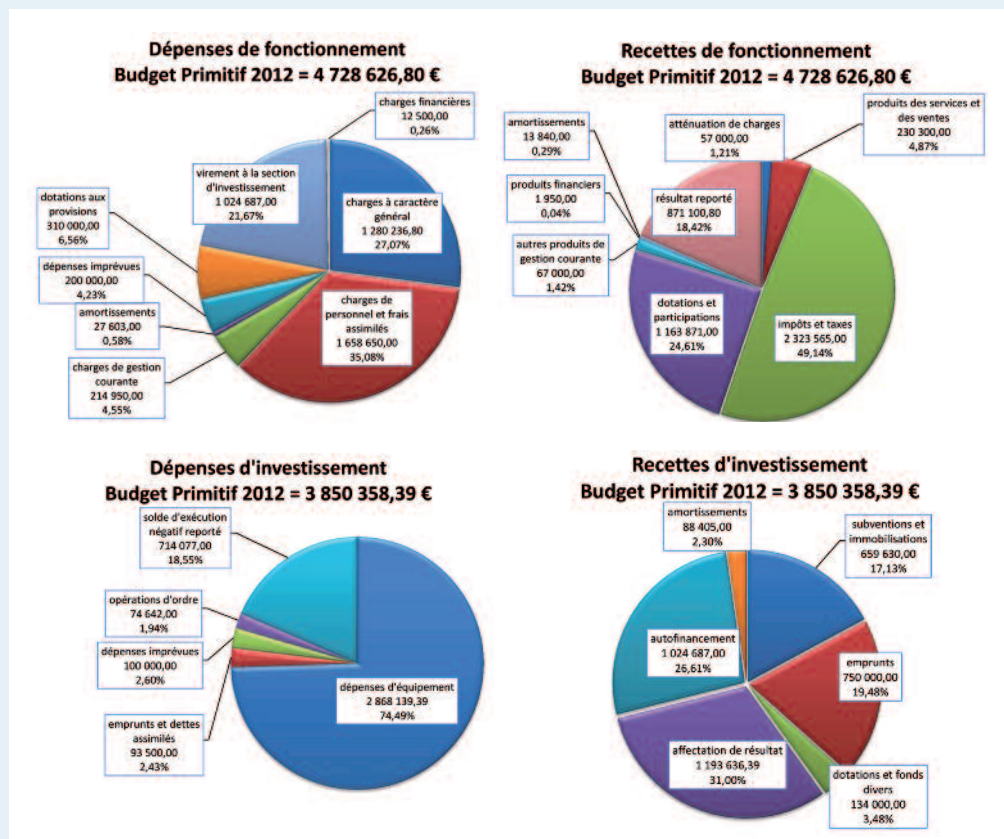
Attention : Ne pas détruire un nid d'abeilles, contacter un apiculteur.

BUDGET MUNICIPAL 2012

Nous vous avons présenté dans le numéro du Passadou d'Avril la répartition des dépenses et des recettes **constatées sur l'exercice comptable 2011**, (comptes administratifs), ainsi que les grandes tendances du budget 2012 soumis au vote du Conseil municipal le 28 Mars dernier (voir à ce sujet le compte-rendu de ce Conseil dans ce numéro). Vous trouverez ci-contre la même représentation graphique des dépenses et des recettes de fonctionnement, des dépenses et des recettes d'investissement prévues au budget de la commune pour l'exercice 2012.

Plutôt que de vous inonder de chiffres, pas toujours très clairs pour le lecteur, il nous semble plus intéressant d'apporter quelques commentaires qualitatifs et de présenter les choix retenus par la municipalité pour réaliser de nouveaux investissements.

- Première constatation, le **poids des frais de personnel** (salaires et charges sociales) constitue de beaucoup le poste le plus important de nos dépenses de fonctionnement et il s'accroît régulièrement de façon sensible. Ceci illustre bien le souci de répondre au mieux aux exigences justifiées de services rendus à la population. Cela résulte également des transferts de charges nouvelles aux communes depuis



plusieurs années ainsi que de la charge de travail que représentent des réglementations nouvelles de plus en plus lourdes, sans que la mise en place de l'intercommunalité, (dont c'était pourtant un des objectifs), ait allégé la charge communale

- Deuxième remarque, **les charges dites « générales »**, qui constituent le deuxième poste le plus important et qui incluent tous les achats de biens et services consommables de la commune, augmentent également du fait de la majoration du coût de la vie, particulièrement sensible pour la fourniture d'énergie et de combustibles ainsi que pour les services (entretien et maintenance) sur lesquels nous avons peu de moyen d'agir, si ce n'est par la mise en concurrence et la chasse au gaspillage ! La vigilance reste donc bien nécessaire en ces domaines.

- **Les recettes de fonctionnement** proviennent en majorité des impôts locaux, dont le rendement progresse régulièrement malgré le maintien des taux d'imposition communaux inchangés depuis 11 ans, du seul fait de la progression des bases d'imposition et de leur révision annuelle par l'Etat, ainsi que des nouvelles constructions. Les dotations et participations, qu'elles proviennent de l'Etat, de l'intercommunalité ou des organismes sociaux (CAF et MSA), restent stables ou régressent.

- **Quant aux investissements**, la municipalité maintient un niveau élevé que lui autorise la part importante d'autofinancement dégagée par ses résultats de fonctionnement cumulés ; le niveau très faible de la dette communale, ramenée fin 2011 à moins de 300 000 € lui offre la possibilité de recourir à nouveau à l'emprunt pour financer des investissements lourds, ce qu'elle n'avait pratiquement pas pu faire depuis de nombreuses années. Le montant des investissements nouveaux inscrits au budget, s'élève à plus de 1.750.000 Euros s'ajoutant au solde de l'exercice antérieur en cours de réalisation qui est de 1.378.000 Euros.

Par ordre d'importance les investissements inscrits au budget 2012 ou déjà budgétés en 2011 et dont la réalisation n'était pas achevée fin 2011 portent sur :

- l'achèvement de l'extension et de la rénovation de la mairie,
- des acquisitions foncières destinées à la construction de logements ou à des équipements publics,
- la création ou la réfection de voiries municipales notamment le chemin des Granges,
- la création d'un « club house » pour les tennis municipaux,
- l'aménagement de la colline St. Antonin,
- la numérotation métrique des habitations,
- la poursuite de l'opération façades,

- la réhabilitation du petit patrimoine,
- l'acquisition de matériels et de mobiliers,
- la réfection du chalet d'accueil de la station de ski et de « bike park. »,
- la construction d'un local poubelles au chalet Reynard,
- ainsi que plusieurs autres travaux de moindre importance.

- **Les recettes d'investissements** proviennent en majeure partie des excédents de fonctionnement capitalisés et de l'autofinancement communal. L'emprunt, à hauteur de 750.000 Euros (déjà budgété en 2011, non réalisé et donc reporté sur 2012) concerne exclusivement le financement d'une partie (moins de 50%) du coût total de l'extension de la mairie, ce qui est parfaitement normal pour un équipement qui doit répondre aux besoins de la collectivité pour plusieurs décennies.

Nous espérons que ces données synthétiques et ces commentaires vous permettront de comprendre les choix budgétaires, approuvés d'ailleurs à la quasi unanimité du conseil municipal, et de vous convaincre que le sérieux budgétaire n'est pas incompatible avec une politique dynamique d'investissement conforme à l'intérêt général.

Pierre COLIN

NUMÉROTATION DES HABITATIONS SUR LA COMMUNE DE BÉDOIN

La Commune de Bédoin a décidé de procéder en 2012 à la numérotation de toutes les habitations cadastrées sur la Commune.

Par délibération du 28 mars 2012 le Conseil Municipal a approuvé la mise à jour du tableau de dénomination des voies publiques de la Commune et nommé celles qui jusqu'à présent ne portaient pas de nom.

A ce jour, les services municipaux procèdent au relevé des numéros qui seront attribués à chaque habitation. Il s'agit d'une numérotation métrique (distance en mètres relevée à partir du début de la voie). Le sens croissant des numéros est établi en allant du centre vers la périphérie.

Comme vous le savez, la Commune est très étendue, c'est pourquoi il a été décidé de procéder à la communication des nouvelles adresses secteur par secteur. Une attestation de domicile vous sera adressée pour vous permettre de justifier de votre nouvelle adresse. Il vous appartiendra de conserver l'original et d'en faire des copies.

La fourniture et la pose des plaques indicatrices des numéros des habitations seront réalisées par la Commune pour le premier numérotage. L'entretien et le remplacement de ces plaques resteront ensuite à la charge du propriétaire du bien. Pour les habitations dont l'accès se fait par une voie privée, le numéro sera implanté en bordure de voie publique, soit sur la boîte aux lettres, soit sur un piquet.

Dans ce contexte, La Poste va procéder à un rappel de la réglementation postale en invitant les propriétaires ou occupants dont les boîtes aux lettres sont implantées sur des axes privés à les déplacer en bordure de la voie la plus proche ouverte à la circulation publique. Ceci afin de garantir la permanence et la qualité de la desserte postale. L'implantation précise des boîtes à lettres en bordure de la voie publique devra être fixée en plein accord avec le service municipal responsable et La Poste.



Partenaire dans cette opération, La Poste vous accompagnera également dans vos démarches en remettant par foyer un kit « COMMUNICATION D'ADRESSE ». Durant une période de 6 mois à compter de la notification de la nouvelle adresse, La Poste distribuera le courrier parvenant libellé à l'ancienne adresse. Il est donc important que vous diffusiez le plus rapidement possible votre nouvelle adresse vers l'ensemble de vos correspondants ; en particulier les plus importants : banques, EDF, GDF, société des eaux, caisse de sécurité sociales, services des impôts, etc...

Au-delà d'une bonne distribution du courrier, diffuser votre nouvelle adresse est la garantie d'une meilleure localisation de votre habitation pour les services de proximité, les services de secours, les visites de courtoisie etc...

VOTRE COLLABORATION EST DONC INDISPENSABLE et DETERMINANTE.

NOUS VOUS EN REMERCIONS PAR AVANCE

L'équipe municipale chargée de la réalisation et du suivi du projet en collaboration étroite avec La Poste est formée de M. Jacques Pomian conseiller municipal, Myriam Gravier et Thierry Bégnis.

Mon fils ne trouve pas de logement... »

« Depuis que je suis seule, avec ma petite retraite agricole je ne peux plus entretenir ma maison... »

« La mairie n'a-t-elle rien pour me loger ? Je ne trouve rien... »

« Mon logement est insalubre et mon propriétaire ne veut rien faire... »

« Nous venons de nous marier et on ne trouve rien à Bédoin... »

Autant de phrases que j'ai entendues ou que peut-être vous prononcerez un jour.

Notre village souffre comme beaucoup d'autres communes voisines, d'un manque de logements susceptibles d'accueillir en location ou en accession à la propriété des jeunes, enfants de Bédoin ou non, travaillant à Bédoin ou dans les environs et d'autres familles ou personnes seules. Cette situation est encore accentuée du fait que Bédoin est une commune touristique où la demande de location saisonnière dans des logements souvent moins isolés thermiquement et moins bien équipés contre le froid, est forte. Conséquence directe, les propriétaires préfèrent des locations à la semaine, plus rémunératrices et moins source de difficultés dans la durée.

Quant à l'achat de terrain, la même pression touristique fait que l'achat est difficilement accessible aux populations locales dont le pouvoir d'achat individuel se situe à un niveau modeste (11 422 € annuel par habitant contre 12 811 € par habitant en moyenne au niveau national).

Par ailleurs, les nouvelles modalités de calcul de libération foncière régissant la constructibilité des terrains suivant l'accroissement prévisible de la population, modalités qui nous sont imposées par les pouvoirs publics, limitent l'ouverture de nouveaux terrains à la construction. Même s'il en était autrement, la pression foncière en Provence et à Bédoin en particulier est telle qu'elle ne permet pas aux revenus modestes l'accès à la propriété. Suite à cette situation, nos enfants cherchent à se loger dans des communes voisines moins touristiques, l'âge moyen de notre population s'accroît, nos effectifs scolaires diminuent et des classes ferment au grand dam de chacun.

Cependant des réglementations existent dont l'objectif est de faciliter l'accès au logement pour tous. Notamment toute commune de 3 500 habitants ou plus doit disposer d'un parc de logements dits sociaux de plus de 20 % des constructions totales. Il n'est pas exclu que ce pourcentage passe prochainement à 30 %.

Le terme « logement social » peut susciter des réactions épidermiques. Pourtant l'accès à ces logements est soumis à des conditions de ressources plafonnées telles que la quasi-totalité de notre population peut y prétendre. Nous rappelons ci-dessous le plafond annuel du revenu imposable pour avoir accès à ce type de logement.

Nombre de personnes dans le ménage	1	2	3	4	5
Revenu imposable plafonné en euros	19 417	25 930	31 183	37 645	44 284

La municipalité envisage d'établir une liste de toutes les demandes de logements qui lui sont adressées sur Bédoin afin de les prendre en compte par priorité pour l'attribution de futurs logements. Parallèlement, si ce pourcentage de logements sociaux n'est pas atteint, la commune concernée est très sévèrement pénalisée (de l'ordre de 300 € par an et par logement manquant la première année, ce montant étant doublé l'année suivante lors du constat de carence effectué par la Préfecture, la commune pouvant ultérieurement être mise sous tutelle de l'État pour pallier son inaction).

Vraisemblablement dans les trois ou quatre prochaines années, Bédoin (3 202 habitants fin 2011) atteindra le seuil de 3 500 habitants et ce sont alors plus de 300 logements sociaux que nous devons mettre à disposition de notre population sous peine de payer annuellement les pénalités légales évoquées ci-dessus.

Pour satisfaire à ces obligations, il est indispensable d'anticiper dès à présent les besoins. C'est le sens de l'inscription dans le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) élaboré par la CoVe en accord avec les élus d'une prévision de construction d'un minimum de 70 logements sociaux à Bédoin dans les trois ans à venir.

Au-delà des obligations légales et des conséquences financières qu'entraînerait leur non respect, il s'agit aussi d'une exigence morale : le logement social est le seul moyen de loger décemment notre population et d'offrir aux jeunes la possibilité d'acheter à un prix accessible un premier logement qu'ils pourront ultérieurement revendre ou agrandir suivant leurs besoins.

C'est bien l'optique des lotissements communaux déjà réalisés ou en cours de réalisation dans de nombreux villages voisins et des projets sur lesquels travaille dès à présent la municipalité.

Luc REYNARD

Sur l'initiative de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et de la Direction Générale des Finances Publiques, la Municipalité de Bédoin et les services municipaux ont décidé de définir de nouvelles modalités pour simplifier le paiement des services de la cantine et de l'accueil de loisirs (ALSH et CLAE).

Dés la rentrée 2012/2013 ces services feront l'objet d'une facturation mensuelle unique par famille. L'emploi des tickets ne sera donc plus nécessaire à la rentrée.

Chaque mois, vous sera désormais adressée à votre domicile une facture globale sur laquelle seront regroupées **les fréquentations réelles** à la cantine de chacun de vos enfants et les prestations pour l'accueil de ceux-ci à l'ALSH et au CLAE.

Le paiement de cette facture sera assuré directement par prélèvement automatique sur votre compte bancaire (après transmission par vos soins des renseignements nécessaires).

Les tarifs de ces services restent inchangés.

Concrètement, **pour la cantine**, vous devrez communiquer à l'accueil

de la mairie (auprès de Magali Ravel ou de Myriam Gravier) les jours où vous prévoyez que votre enfant sera présent à la cantine. Il s'agit d'une pré-inscription, au rythme que vous avez choisi. Les inscriptions occasionnelles restent toujours possibles. Ceci a pour objet de permettre aux responsables de la cantine municipale de gérer au mieux leurs approvisionnements. Cette démarche pourra éventuellement se faire par Internet.

Chaque jour à l'école primaire, les enfants devront indiquer auprès de leur enseignant leur inscription à la cantine. A l'école maternelle, cette inscription sera faite chaque jour par chaque parent sur une feuille de présence disponible auprès de l'enseignant. Ce sont ces inscriptions quotidiennes qui seront seules prises en compte pour établir la facture mensuelle.

Pour le CLAE (garderie), les réservations se feront comme par le passé auprès de l'accueil ou éventuellement par Internet, pour ceux qui le souhaitent, le changement de fonctionnement se limitant au mode de facturation.

Pour l'ALSH (Centre de Loisirs), les inscriptions se feront désormais directement auprès d'Amélie Vial-Camus,

directrice du centre de loisirs. Ces inscriptions préalables sont indispensables pour permettre le recrutement des animateurs selon le nombre d'enfants prévus.

Cette organisation vous demandera un minimum de rigueur et nous vous remercions de votre participation active à sa mise en place.

La facturation mensuelle et le prélèvement automatique devraient vous simplifier les démarches et la gestion de votre budget.

Le prélèvement est un moyen de paiement simple, effectué à une date prévue par vous. Vous avez toujours la possibilité de renoncer au prélèvement au profit d'un autre mode de paiement. Il vous suffit pour cela de le demander par écrit à Monsieur le Maire à l'attention du pôle Enfance Jeunesse Éducation.

Une permanence sera assurée la première semaine de juillet pour vous permettre d'effectuer les démarches.

Si le prélèvement automatique n'était pas possible, vous êtes invités à prendre contact avec Stéphanie Fabre, Directrice du Pôle E.J.E au 06 82 60 30 58.

Information Pôle Enfance Jeunesse Éducation

Le Pôle Enfance-Jeunesse-Éducation organise du dimanche 29 juillet au vendredi 3 août inclus son séjour-été, à Saint Cyr-sur-Mer, pour les 13-16 ans, avec de nombreuses activités sportives et de découverte de l'environnement de la côte et de l'intérieur varois. Tarif : 270 € (Bédoin) et 300 € (Extérieur).

Le Centre de Loisirs 3-11 ans sera ouvert du mercredi 11 juillet au vendredi 24 août inclus, avec deux séjours prévus. Pour toute information sur le contenu pédagogique et l'action de terrain, se renseigner auprès d'Amélie Vial-Camus directrice de l'ALSH.

La Commission « Association-Jeunesse-Sports » organise le samedi 15 septembre, **sa première fête d'automne**, regroupant la fête des associations, la fête de l'enfance et la fête des lauréats sportifs qui ont fait briller la commune et ses environs. Nous vous donnons rendez-vous place de la République.

Pour tout renseignement concernant ces actions, vous pouvez contacter Philippe Benoit-Gonin.

Pass'Jeunes 2012

Depuis le 11 juin les Pass'Jeunes, qui permettent aux jeunes de Bédoin scolarisés au collège ou au lycée de bénéficier d'un accès gratuit à la piscine municipale et aux tennis et d'un tarif réduit aux remontées du chalet Reynard, sont en vente à la Mairie. Se munir d'un justificatif de domicile, de la carte d'identité et d'une photo récente.

Les Travaux en cours

Les travaux se poursuivent sur notre commune.

- **Sur le chemin des Granges**, la réfection de la chaussée est maintenant achevée. Cette route, très empruntée par les utilisateurs, avait été, dans sa partie centrale, réaménagée en 2011 après les travaux réalisés par le Syndicat des Eaux et le Canal de Carpentras ; elle l'est maintenant sur toute sa longueur et le marquage au sol a été refait. Le coût global des travaux s'élève à 223 000 €.
- **Les travaux d'extension et de rénovation de la mairie** avancent normalement. Le gros œuvre est terminé, tout le second œuvre (cloisons, menuiseries, plomberie, électricité, chauffage, carrelage) est réalisé à 75%. Restent en outre les finitions intérieures (peinture et décoration), l'aménagement du parvis et des trottoirs qui, après avis des Bâtiments de France doivent faire l'objet d'un appel d'offre particulier. L'achèvement des travaux est planifié sur le 4ème trimestre 2012.
- **Les travaux d'aménagement de la colline Saint Antonin**, déjà présentés dans un précédent numéro du Passadou, avancent normalement. Signalons que les soubassements des maisons anciennes dégagés au cours des travaux de déblaiement ont été vandalisés par des inconnus ; la sottise de certains individus ne connaît hélas pas de limites !
- **Sur la villa romaine des Bruns**, les travaux de sauvegarde pris en charge par la CoVe ont débuté en juin. Il s'agit uniquement de protéger les vestiges pour éviter leur détérioration due aux intempéries et de clôturer le site. Ultérieurement, une étude sera faite pour envisager une éventuelle mise en valeur du site.
- **Sur le Jas de Mèlettes dans le Ventoux**, le chantier de jeunes organisé par l'A.P.A.R.E. poursuivra en juillet les travaux de sauvegarde et de rénovation entrepris en 2011.
- Signalons enfin que la création d'une **nouvelle caserne de pompiers** qui sera située sur la route de Crillon-le-Brave à côté de l'actuelle mini-déchetterie intercommunale a été inscrite dans les priorités du Service Départemental d'Incendie et de Sécurité (S.D.I.S.). La Commune mettra gratuitement le terrain à la disposition du S.D.I.S. et participera au coût de la construction à hauteur de 50 % soit 570 000 €. Le S.D.I.S., maître d'ouvrage de ce projet choisira le cabinet d'architecte et les entreprises en charge de la réalisation. La Commune participera à l'élaboration du cahier des charges et veillera notamment au respect de l'unité du style du bâtiment et de l'environnement avec les autres constructions prévues sur ces terrains communaux.

La réalisation devrait être menée à bien pour que les bâtiments soient opérationnels en 2014.



Pierre COLIN

Mise en place d'une parcelle viticole à vocation pédagogique

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, **la Cave des Vignerons du Mont-Ventoux** a souhaité implanter une parcelle conservatoire à vocation pédagogique sur le terrain de 7800 m² qu'elle détient à côté du rond-point du cycliste à l'entrée du village de BEDOIN. Le lancement du projet avec les partenaires de la première heure et les élus locaux a eu lieu le samedi 5 mai dernier. Cette parcelle aura pour but :

- de mettre en valeur le travail quotidien des vignerons,
- de permettre au public (école, population locale, estivants, collectivités, presse, ...) d'approfondir ses connaissances en matière de viticulture, de cycle végétatif de la vigne, de cépages locaux, ...
- de promouvoir les produits du terroir et les savoir-faire du territoire,
- et de tester de nouvelles techniques ou itinéraires culturels à destination des vignerons.

La Cave ne pouvant exploiter cette parcelle en direct, après

un appel à candidature transmis à tous ses vignerons en début d'année avec un cahier des charges, sa conduite a été confiée en fermage au GAEC L'Authentique (Gisèle et Claude Ughetto exploitants sur St Pierre de Vassols).

Cultivée en agriculture biologique, la plantation de la parcelle est prévue pour 2013, les travaux de nivellement et de préparation des sols ont déjà débuté.

Cette parcelle comptera plus de 15 variétés différentes dont certaines très anciennes telles que le gros vert, raisin de table qui a participé à l'essor économique du village dans les années 60, et de nouvelles variétés à l'essai pour prévenir le réchauffement climatique annoncé. Elle sera une vitrine de notre savoir-faire.

De nombreux partenaires sont déjà ou seront associés à ce projet soutenu par la Mairie de Bédoin, le Conseil Général, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Ventoux. Cette parcelle est voulue comme un lieu de partage et d'échange permettant à chacun de découvrir notre terroir et sa production viticole.

Informations communiquées par la SCA les Vignerons du Mont-Ventoux que nous remercions de leur aimable collaboration.

Vélos de descente sur le Ventoux Sud

Nous constatons depuis quelques années une nouvelle pratique sur les pentes du Ventoux, c'est le vélo de descente « free ride ».

En effet depuis la partie sommitale des cyclistes harnachés de casques et de tenues de protection descendent vers le village sur des vélos de descente équipés d'amortisseurs à fourches et de pneus adaptés.

Ce sport à sensation forte exige une technique éprouvée mais il est actuellement pratiqué sur des parcelles du Ventoux classées NATURA 2000 où un arrêté de biotope interdit sa pratique ; la calotte sommitale en particulier a subi des dégâts irréversibles.

Après un travail de concertation avec les principaux acteurs, le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (S.M.A.E.M.V) et la Commune de Bédoin, il a été décidé de dédier des zones à cette pratique pour permettre à ces sportifs d'assouvir leur passion dans un cadre bien défini tout en limitant l'impact environnemental et en facilitant la cohabitation avec les randonneurs et autres amoureux du massif.

Désormais partant du sommet, les pratiquants devront suivre la ligne de crête pour arriver au-dessus du Chalet Reynard et des pistes du « bike park ».

Deux itinéraires sont alors proposés soit :

- Rejoindre par une piste du « bike park » la Plaine des Armitans, puis le jas du Roussas et suivre la trace de l'adduction d'eau jusqu'à Saint Estève.
- Poursuivre sur le plateau de Sault et rejoindre par un portion de route la Combe Brune prolongée par la Combe Canaud pour arriver à Saint Estève. Cette version sera moins pentue que la première.

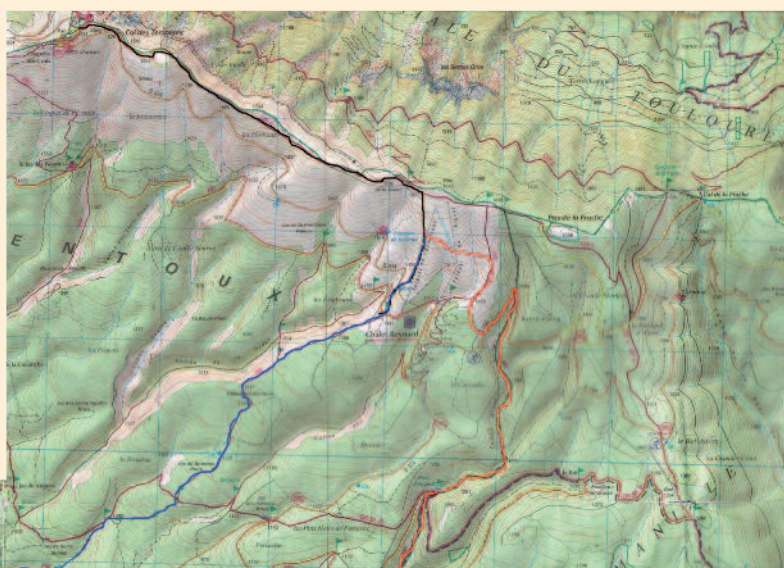
Ces deux trajets permettent aussi de rejoindre Bédoin par la « draille limite » de la forêt communale au pied du Ventoux.

Tout autre trajet dans le Ventoux est interdit à cette pratique.

Pourquoi cette approche ?

Elle répond à plusieurs objectifs :

- prendre en considération une discipline sportive actuellement pratiquée de façon anarchique ;
- adapter les zones pour la sécurité des autres pratiquants, notamment signaler « attention zone vélo de descente » et organiser la cohabitation de pratiques différentes ;
- préserver l'environnement et limiter l'impact dans des zones sensibles.



Une signalétique sera prochainement mise en place par le S.M.A.E.M.V. L'Office National des Forêts (O.N.F.) gestionnaire du massif veillera au respect de ces décisions.

Alain CONSTANT

Bruits et répression

L'été arrive et avec lui, immanquablement les nuisances sonores... Il est rappelé aux propriétaires de 2 roues et à leurs parents qu'un bruit excessif peut à tout moment faire l'objet **sans équipement particulier d'un constat par la police municipale ou la gendarmerie.**

Les engins délictueux seront immobilisés au service technique d'où ils ne sortiront qu'après une remise en état conforme à la réglementation. L'amende varie de 75 à 450 € !

De même un arrêté municipal limite la pratique des jeux de boules sur la place publique à minuit, heure suffisante pour permettre de s'amuser un peu tout en respectant le sommeil des riverains.

Là aussi un bruit excessif peut faire l'objet d'un constat par la police municipale ou par la gendarmerie et être verbalisé.

La Police municipale

Informations touristiques par téléphone

L'agence Départementale de Développement touristique du Vaucluse (A.D.T. Vaucluse Tourisme) a développé avec d'autres partenaires une application permettant aux utilisateurs d'appareils téléphoniques de la dernière génération (Smartphones) d'accéder à une base de données renseignée de toutes les informations pratiques

recherchées par les touristes pour leur séjour.

Cette application qui a été présentée le 15 mai à Avignon devrait être disponible début juillet prochain. Tous renseignements peuvent être obtenus à l'Office de Tourisme municipal de Bédoin.

Le service Tourisme

Adieux à...



Le décès brutal d'**Alain BERNARD** (61 ans) dans un accident automobile à quelques mètres de son domicile a suscité stupeur et grande tristesse.

Cet enfant du pays qui fut enseignant polyglotte de langues « pratiques », musicien, gai compagnon, ouvert aux autres avait aussi la passion du voyage dans son Acadyane emblématique.

Régulièrement, et ce depuis sa jeunesse, il partait découvrir des paysages, des contrées et surtout lier des amitiés et connaître les hommes qui vivaient ailleurs. Ses récits de voyage, chaleureux, pleins d'anecdotes, nous ravissaient. Alors qu'il allait connaître la joie d'être grand père, revenant d'une épopée de trois mois en Amérique du Sud, il disparaît tragiquement laissant Mathieu et Alain, ses fils, sa famille et ses amis dans la douleur.

Luc REYNARD

Notre amie **Marguerite PEYRAS**, sœur dominicaine, après 37 années passées dans notre village où elle avait exercé pendant 22 ans le métier d'infirmière et s'était impliquée dans la vie associative, avait quitté Bédoin en avril 2010 pour rejoindre un établissement spécialisé de Montpellier, accueillant des malvoyants.

Ses amis avaient gardé contact avec elle. J'avais eu la joie, au printemps 2011, de passer quelques heures en sa compagnie, à Montpellier, où nous avons participé avec quelques amis à une journée culturelle. En octobre elle avait pu passer une semaine à Bédoin dans son couvent de Notre Dame du Moustier. Je lui avais alors proposé d'aller la chercher lorsqu'elle le souhaiterait pour un autre séjour dans son village d'adoption. Elle avait décliné l'offre, disant que c'était la dernière fois qu'elle venait nous rendre visite. En effet, après un hiver très difficile (elle avait dû être hospitalisée pour des problèmes respiratoires), elle vient de quitter ce monde, le 22 avril 2012, dans sa quatre-vingt-douzième année.

En ces temps incertains, où les plus fragiles d'entre nous cherchent des boucs émissaires pour les charger de la responsabilité de leurs problèmes, nous garderons de Marguerite le souvenir d'un être humain exceptionnel, à l'esprit ouvert, dont les amis venaient de tous les horizons.

Marguerite, vous laissez un grand vide dans nos vies !

Gilberte LEVY CONSTANT

Farniente à la Bibliothèque

L'été est toujours un moment propice pour retrouver le temps de lire. Votre bibliothèque reste ouverte en juillet-août aux horaires habituels et vous accueille dans des locaux frais et climatisés. Près de 160 nouveautés vous y attendent (pour adultes et pour enfants).

Vacanciers, soyez les bienvenus : un simple chèque de caution de 16 € par personne, restitué à votre départ vous permet d'emprunter 4 livres et 2 magazines pour trois semaines. Nous signalons à votre intention le fonds « Provence », qui compte plus de 240 documents, parmi lesquels vous trouverez de nombreux ouvrages sur Bédoin, le Ventoux et la Provence. La bibliothèque vous propose également un petit fonds de romans en langues étrangères (anglais, allemand, néerlandais, italien, espagnol).

Si même la lecture est trop difficile pendant les fortes chaleurs, la bibliothèque propose des magazines, des bandes dessinées, des mangas, des livres enregistrés sur CD. De nombreux lecteurs ont déjà essayé cette formule qui permet de lire autrement. Et vous ? !

A la rentrée, retrouvez les rendez-vous habituels de la bibliothèque :

- L'heure du conte reprendra dès le mercredi 10 octobre à 17h.
- Les goûters psycho des parents, une fois par mois le mardi de 17h à 18h. Ils offrent la possibilité aux parents de parler de la vie quotidienne des enfants autour d'un goûter. Un thème différent est abordé à chaque fois.

D'ores et déjà, nous pouvons vous annoncer les temps forts de notre programme d'animations d'automne :



- Bar des sciences, vendredi 5 octobre en soirée. Venez débattre avec des professionnels d'un sujet de société autour d'un verre : « Les aliments, un remède à tout ? »
- Les aliments peuvent-ils être des recettes miracles contre le vieillissement, la fatigue, certaines maladies... ? Que peut-on attendre de la nutriprévention ? Que se cache-t-il dans ces aliments qui nous font du bien, comment agissent-ils ?

Les sorcières vont élire domicile à Bédoin du 23 octobre au 3 novembre. Les enfants connaîtront des vacances de Toussaint bien étranges ! Programme détaillé à la rentrée.

Fonctionnement et horaires de la bibliothèque.

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place sont gratuits pour tous. Pour emprunter les livres à domicile, une inscription est nécessaire. Elle est gratuite pour les Bédoinais.

Mardi 15h/18h - Mercredi 10h/12h - 15h/18h
Jeudi et Vendredi 16h/18h - Samedi 10h/12h
Tél : 04.90.65.69.72

Bibliothécaires : Muriel BIEOU et Angélique BELLON.
Courriel : bibliotheque@bedoin.fr

« Pour nos Pitchouns »

La seconde saison des « p'tits pestacles » se déroulera sur la période du 9 juillet au 20 août, tous les lundis à compter de 18h, dans la cour de l'École Primaire ou au Centre Culturel, selon les conditions météo.

Le succès rencontré l'an dernier a motivé l'équipe organisatrice, pour présenter une nouvelle édition que nous envisageons colorée et rythmée par les éclats de rire des enfants émerveillés par la magie des mots !

Nous vous attendons nombreuses et nombreux, enfants, parents et grands-parents. A très bientôt...

Paule BENNER



La Maison des Jeunes et de la Culture

Une course de brouettes à Bédoin

Le dimanche 15 avril la MJC de Bédoin a créé l'événement en organisant la première course de brouettes sur notre commune.



Cette manifestation ludique a rencontré un beau succès avec la participation de nombreuses équipes très motivées et bien déguisées qui ont participé aux quatre épreuves le tout dans une ambiance de rires mais aussi de compétitivité.

Quinze équipages enfants et adultes ont emprunté les différents circuits et si certains se sont plaints de la longueur du circuit et du terrain peu carrossable, c'était pour cacher leur manque d'entraînement !

Ils seront mieux préparés pour l'édition de l'année prochaine !

Du rock pour tous !

Toujours active dans les animations du village, la MJC a organisé le samedi 12 mai un tremplin rock.

Cette animation musicale a attiré un public nombreux sur le parvis du centre culturel.



Les amoureux de rock ont pu applaudir trois groupes de jeunes, les Naughty Girl, les Fallen Bird et the strang Berry. Débordant de talents et de professionnalisme, ils ont séduit un nombreux public enthousiaste et ravi de leur prestation. La MJC se félicite du succès de cette soirée qui a permis de mettre en valeur des jeunes qui seront peut être demain des stars nationales et qui a offert aux habitants de la commune une belle soirée.

Fin de saison en apothéose

Comme chaque année, ce mois de juin a été ponctué d'expositions et de spectacles marquant la fin de saison de la MJC.

Toute l'année, les animateurs ont permis aux participants de tous âges d'exprimer leurs talents et de les mettre en valeur lors de ces expositions et spectacles.

Les ateliers poterie, peinture, théâtre, écriture et travaux



manuels présentait leurs réalisations, et bien sûr les spectacles de la GRS, de la danse et du Hip Hop ont ravi un public nombreux venu participer à ces manifestations.

Merci à tous les parents dévoués qui prennent part activement à la réussite de ces manifestations et un grand bravo à tous, artistes, sportifs, sans oublier les bénévoles de la MJC qui ne ménagent pas leurs efforts.

Programme Cinéval estival

Vendredi 6 juillet à 21h45 : Men in black 3

Vendredi 20 juillet à 21h45 : De rouille et d'os

Programme informatique du centre ERIC

Une permanence Internet Accès Libre à l'Espace Jeunes Municipal aura lieu pendant les mois de juillet et août, les mardi de 9h00 à midi et jeudi de 16h00 à 19h00.

Ecurie des 7 virages

L'association qui compte 33 membres a participé à une exposition « Moteur Festival » à Avignon et organise de nombreux rassemblements et sorties officielles ou amicales notamment :

- Le 1^{er} juillet (22^{ème} rassemblement de coupés et cabriolets et voitures d'exception)

- Le 23 septembre 2012 - 22^{ème} rando - voitures anciennes et de prestige

- Le 10 juin sortie à Bandol, les 22, 23 et 24 juin sortie en Ardèche.

- Le 26 août - journée au Domaine de la Rêverie

- 4-5-6 octobre - sortie de 3 jours à Mèze

Le bureau de l'Association en 2012 est ainsi composé :
Président : Jean Giely - jean.giely@orange.fr - Vice président Geneviève Vachet - Secrétaire : Rollet Babeth - Trésorerie : Bourgue Paule - Paule.bourgue@orange.fr.

Association des amis de la chapelle de la Madelène

L'association organise durant l'été plusieurs manifestations culturelles, théâtrales ou musicales.

Dimanche 22 juillet à 17h30 - Visite de la Chapelle avec une conférencière suivit de la messe traditionnelle à 18h30 puis d'un buffet convivial.

Vendredi 3 août à 21 h - Lecture théâtrale des « Bermussets » spectacle créé par Vincent Siano directeur du T.R.A.C. et par Cécile Parès, mettant en scène d'après une nouvelle d'Henry de la Madelène la population du village de Bédoin sous la terreur – entrée 15 €

Dimanche 5 août à 21 h - Concert de musique de chambres par le quatuor Michalakakos – (œuvres de Mozart, Schubert, Haydn, Piazzola) - entrée 15 €

Samedi 15 et dimanche 16 septembre - Journée porte ouverte visite de la chapelle de 10h à 12h, 14h à 18h à l'occasion des journées du Patrimoine - entrée 3 €

Mail : chapelle.madeline@gmail.com

La Société de Chasse

Nombreuses sont les familles de notre village qui comptent parmi elles un ou plusieurs membres affiliés à la société de chasse de Bédoin. Cette association de type loi 1901 rassemble presque 300 membres, chiffre quasi constant depuis plusieurs années. Il démontre que la passion cynégétique ne se démode pas et pour cause, le territoire communal par sa superficie et sa biodiversité exerce un attrait permanent pour les amoureux de la nature et en particulier les chasseurs.

Chacun peut comprendre que cette activité doit être encadrée, réglementée, et contrôlée pour plusieurs raisons. La première, celle du bon sens, concerne la sécurité des usagers et de toutes les personnes évoluant sur le massif du Ventoux. La deuxième raison, celle de la liberté, s'exprime par le droit d'assouvir une passion pas moins égale que toutes les autres comme par exemple la randonnée, le cyclisme, le parapente, le ski etc... Une autre raison, et non la moindre, réside dans le maintien et la défense des traditions que nous ont transmises nos pères et nos aïeux.

Ainsi de génération en génération, la société de Chasse de Bédoin s'est

organisée pour permettre l'exercice de ce droit malgré les controverses dont le monde de la chasse fait quelquefois l'objet.

C'est une association communale, mais elle fait partie d'une autre entité beaucoup plus large : la Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse. Cette structure regroupe 265 sociétés sur l'ensemble du département. Elle obéit aux mêmes critères que nos associations locales. Son aide et ses conseils sont précieux et nous permettent d'obtenir des subventions sous certaines conditions. Elle exerce aussi une mission de contrôle sur le territoire.

Notre association, lors de son assemblée générale, élit un conseil d'administration composé de 12 sociétaires au sein duquel est choisi un président (actuellement Pierre ANDRUET) deux vice-présidents, deux secrétaires et deux trésoriers conformément aux statuts déposés en préfecture.

Si la saison de chasse ne dure que quelques mois, l'activité déployée par les membres du bureau s'étale sur toute l'année. Ainsi les parcs à gibier sont utilisés plusieurs fois pour repeupler le territoire en faisans, en perdreaux, ou encore en lapins.

L'aménagement de sites comme les

« trous d'eau » nécessite une collaboration entre les intervenants, chacun y apportant son dynamisme et sa compétence ; la mise en place de cultures à gibier en zone de montagne comme en plaine est une opération qui s'étale sur plusieurs parcelles mais aussi sur plusieurs saisons. Les lâchers de tirs traditionnels sont nombreux et exigent une bonne organisation pour satisfaire le plus de monde. Les réunions avec les autres partenaires demandent une préparation et un suivi de chaque dossier.

Le moment fort demeure l'Assemblée Générale qui regroupe le plus grand nombre de chasseurs juste avant l'ouverture de la chasse. Elle permet d'informer les membres et de valider l'activité de la société. Je rappelle les dates de nos futurs rendez-vous :

Assemblée Générale : 8 juillet 2012

Distribution des cartes : 11 août 2012 et 8 septembre 2012

Remise des carnets de battue : 11 août 2012

Tirage au sort des cartes C : 11 août 2012 après la remise des carnets de battue

OUVERTURE DE LA CHASSE : 9 septembre 2012

La Boule du Ventoux

EN JUILLET

A 21h00 : les vendredis 6, 13, 20, 27

Pétanque montée – 2 joueurs

Fête des Baux : à 15h00 :

- le samedi 7 - Pétanque montée – 3 joueurs
- le dimanche 8 - Pétanque mixte – 3 joueurs
«équipe montée
- lundi 9 – Pétanque mêlée - 2 joueurs

A 15 h dimanche 15 juillet -

Pétanque mêlée 2 ou 3 joueurs

A 15h00 : les dimanches 22, 29 juillet

Pétanque mêlée 2 ou 3 joueurs

EN AOÛT

Semaine bouliste du 8 au 16 (voir affiches spéciales)

Fête de Ste Colombe : A 15h00 :

- samedi 25 – Trophée « Père la Boulangère »
Pétanque montée – 3 joueurs
- dimanche 26 - Trophée « LE GUINTRAND »
Pétanque mixte – 3 joueurs
- lundi 27 - Pétanque mêlée - 2 joueurs ou 3 joueurs

A 21h00 : les vendredis 3, 24, 31

Pétanque montée – 2 joueurs

Pas de concours en septembre

Cinéval

Association de cinéma itinérant de Vaucluse (classée Art et Essai), CINÉVAL assure dans 19 communes du Vaucluse des séances de cinéma et propose des animations culturelles au profit du public et des écoles.

Pour Bédoin suivant la convention passée avec la Mairie, deux séances sont assurées tous les 15 jours le vendredi à 18 h et en soirée 20h30 ou 21h, ce qui a représenté en 2011, 35 séances de projections pour 713 entrées soit une moyenne de 20,4 entrées par séance. Le prix des places depuis le 1er avril 2012 est de 5,5 € (4 € pour les enfants de moins de 16 ans ou avec une carte familiale). La Commune participe par une redevance de 88 € par séance soit pour un nombre de séances évaluées à 35, 2 080 € par an. La M.J.C. de Bédoin assure les relations avec CINÉVAL, la billetterie et la préparation du Centre Culturel avec l'aide de la commission communale « Culture et Patrimoine ».

CINÉVAL est une association gérée par un conseil d'administration dont le Président est actuellement M. Yves Desaphy. En 2012, CINÉVAL prévoit de passer au numérique ce qui entraînera nécessairement des changements de matériels et de fonctionnement et donc la recherche de financements complémentaires en partenariat avec les pouvoirs publics et les associations.

Etat Civil

BIENVENUES :

Noé BLANC.....né le 09.04.2012
Mathys PARIS BIORETné le 25.04.2012
Ina ROCCAné le 05.06.2012
Kenzo MEILLORET.....né le 08.06.2012

FÉLICITATIONS :

Frédéric LOPEZ et Marie-Laure BELLI.....le 28.04.2012
Pierre LAVILLE et Lauriane KÖGLER.....le 26.05.2012
Régis DEL CASTILLO et Jeannette RIAHIle 15.06.2012

CONDOLÉANCES :

Marguerite BUFFA veuve TUILLIER (94 ans)le 01.04.2012
Lucienne ANDRE épouse DAMIAN (81 ans).....le 07.04.2012
Maurice DEVOS (85 ans).....le 13.04.2012
Yvonne NACHIN épouse COMPIGNE (89 ans)le 11.05.2012
Christiaan STERKENS (43 ans)le 24.05.2012
Alain BERNARD (61 ans).....le 25.05.2012
Lucette MARVI veuve MEZERAY (81 ans)le 13.06.2012

Calendrier des gardes des médecins

MAZAN/BEDOIN/MALEMORT/METHAMIS
BLAUVAC/MORMOIRON/
VILLES SUR AUZON/FLASSAN/CRILLON

Du samedi 8h00 au dimanche 20h00

7-8 juilletDr Philippe BOISSON - Bédoin.....04.90.65.92.12
14-15 juilletDr Michel BARNICAUD - Bédoin.....04.90.12.81.09
21-22 juilletDr Daniel TURTURICA - Mazan.....04.90.69.70.17
28-29 juilletDr Philippe BOISSON - Bédoin.....04.90.65.92.12
4-5 aoûtDr Irina TURTURICA - Mazan04.90.29.67.78
11-12 aoûtDr Philippe BOISSON - Bédoin.....04.90.65.92.12
15 aoûtDr Philippe BOISSON - Bédoin.....04.90.65.92.12
18-19 aoûtDr Daniel TURTURICA - Mazan04.90.69.70.17
25-26 aoûtDr Dominique LUNADIER - Mormoiron04.90.61.80.27
1er-2 septembre.....Dr Philippe BRENGUIER - Mazan04.90.69.88.67
8-9 septembre.....Dr Michel BARNICAUD - Bédoin.....04.90.12.81.09
15-16 septembre.....Dr Raymond COSTE - Malemort04.90.69.77.68
22- 23 septembre.....Dr Michel NADRA - Villes sur Auzon04.90.61.88.96
29-30 septembreDr Marie-Christine CAUT-POITOUT - Mazan04.90.69.63.15

**SAMU 15 – POMPIERS 18 – GENDARMERIE 17
ou numéro européen 112**

Dimanches et jours fériés :

- URGENCE DENTAIRE - Téléphone : 04.90.31.43.43
- PHARMACIE DE GARDE - Téléphone : 3237

Bienvenue à ...

- **Le docteur Philippe Boisson** a repris depuis fin mai le cabinet du docteur Dieterlen qui a cessé son activité de médecin généraliste à Bédoin. Le docteur Boisson reçoit sur rendez-vous. L'adresse du cabinet Quartier du Pont route de Carpentras est inchangée ainsi que le numéro de téléphone : 04.90.65.92.12. Nous souhaitons la bienvenue au docteur Boisson et remercions le docteur Dieterlen pour les longues années de pratique au service de la population bédouinaise.

- « **Ventoux Deuche** » - location de 2CV – SARL créée par Hélène Rodriguez et Alexandre Barth
Tél : 06.70.62.23.42 - www.ventouxdeuche.fr

L'été à Bédoin

MANIFESTATIONS CULTURELLES

Mercredi 11 juillet - Concert baroque 21 h à la Chapelle du Moustier
Judi 19 juillet - Concert de musique sacrée 21 h à l'Eglise de Bédoin
Judi 2 août - Récital de chants lyriques et sacrés 21 h à l'Eglise de Bédoin
Vendredi 3 août - Lecture théâtrale d'après une nouvelle d'Henry de la Madelène - 21 h Chapelle de la Madelène
Dimanche 5 août - Concert de musique de chambre par le quatuor Michalakakos 21 h à la Chapelle de la Madelène
Mardi 7 août - Musique baroque Ensemble Pandore 21 h à la Chapelle du Moustier

MANIFESTATIONS SPORTIVES

Dimanche 1er juillet - Rassemblement de coupés, cabriolets et voitures d'exception sur le cours
Dimanche 29 juillet - Semi-Marathon Bédoin Sommet du Ventoux organisé par la Commune et le Racing Club de Bédoin (voir article en page 2)
Dimanche 23 septembre - Randonnées de voitures anciennes et de prestige
Dimanche 30 septembre - Montée cycliste au sommet du Ventoux organisée dans le cadre du Téléthon

FÊTES DANS LE VILLAGE

Du vendredi 6 au dimanche 8 juillet - Fête votive du hameau des Baux : repas et animations musicales, concours de boules, **samedi 7** - bal avec l'Orchestre Syrius, **dimanche 8** - bal avec Disco Déesse
13 et 14 juillet - Fête nationale : vendredi 13 juillet avec l'Orchestre musette « Si on dansait » samedi 14 juillet avec l'orchestre « Laurève »
Dimanche 22 juillet - Fête des vins dans le village
Du samedi 11 au mercredi 15 août - Fête votive de Bédoin : **11 août** - Tournée France Bleu Vaucluse avec le groupe Génération 80, **12 août** - Soirée Country animée par l'Association Ventoux Country, **13 août** - Bal avec l'orchestre Marco Impératori orchestra, **14 août** - Spectacle de Herbert Léonard avec l'Orchestre Richard Gardet, **15 août** - Feu d'artifice route de Crillon et bal avec l'Orchestre Orphéa
Du vendredi 24 au dimanche 26 août - Fête votive du hameau de Ste Colombe : Concours de boules, **vendredi 24** - bal avec disco Déesse, **samedi 25** - bal avec Syrius, **dimanche 26** - voir affiche spéciale
Samedi 15 septembre - Fête d'Automne des Associations

FOIRES ARTISANALES

Judi 12 juillet - place de la République de 17 h à 23 h
Mercredi 18 juillet - place de la Vigneronne de 17 h à 23 h
Vendredi 27 juillet - place de la République de 17 h à 23 h
Vendredi 3 août - place de la Vigneronne de 17 h à 23 h
Vendredi 17 août - place de la Vigneronne de 17 h à 23 h
Samedi 15 septembre - place de la République de 9 h à 19 h